

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19243**

Intitulé

Mécanicien de maintenance armement (petits calibres)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Ecole du matériel (EMAT) - Ecoles militaires de Bourges (EMB)	Le Colonel, directeur général de la formation, Le commandant de l'école

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

251r Contrôle essais, maintenance en mécanique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Un armement de petit calibre s'entend jusqu'à 20mm **exclu**. Il s'agit des pistolets et pistolets automatiques, pistolets mitrailleurs (au sein du ministère de la défense et intérieur), fusils de précision, fusils mitrailleurs et mitrailleuses (au sein du ministère de la défense)

Sous la responsabilité hiérarchique d'un chef d'atelier, le mécanicien de maintenance armement petits calibres a pour mission d'assurer la maintenance préventive et curative d'armes de petits et moyens calibres. Il peut être amené à diriger une équipe d'opérateurs de maintenance armement (10 personnes max).

Il exerce les activités suivantes:

- Préparer une intervention de maintenance préventive ou curative: ordonnancer la(les) action(s) et préparer les opérations techniques
- Réaliser les opérations de maintenance sur des armes ou système d'armes: échanger de pièces, sous-ensembles ou ensembles défectueux, établir un diagnostic, réaliser une visite technique, établir un compte-rendu de faits techniques constatés
- Mettre en oeuvre les moyens de protection des hommes, des locaux et des matériels
- Assurer la traçabilité des interventions et mettre à jour le dossier de maintenance du matériel : communiquer sur l'intervention réalisée et mettre à jour le dossier de maintenance du matériel, contrôler la validité et mettre à jour la documentation technique, renseigner et/ou viser les documents de traçabilité liés à l'intervention réalisée, communiquer sur les différentes étapes de l'intervention.
- Encadrer une équipe d'opérateur de maintenance: organiser le travail de son équipe, gérer le matériel en dotation et un stock atelier de pièces détachées, de consommables et d'ingrédients, participer à la formation de ses subordonnés (adaptation au poste de travail, évolutions techniques et réglementaires).

Le titulaire de la certification est capable de:

1 - Préparation d'une intervention de maintenance préventive ou curative sur une arme ou un système d'armes:

- Rechercher et décoder les documents et informations techniques et réglementaires liées à l'opération à effectuer de manière à établir et hiérarchiser les étapes de l'intervention;
- Définir les moyens nécessaires et adaptés à la réalisation de l'action à effectuer (outillage, instruments de mesure, ingrédients, pièces détachées...);
- Mettre en place les moyens nécessaires à l'intervention (équipements de sécurité, outillages standards et spécifiques, ingrédients, pièces détachées...)
- choisir l'outil adapté et, si besoin, vérifier son étalonnage.

2. Réalisation d'opération de maintenance préventive ou curative sur une arme ou un système d'armes:

- Effectuer l'entretien et la réparation des matériels complets, ensembles ou sous-ensembles à l'aide des outils standards ou spécifiques, ingrédients, appareils de mesure et de vérification appropriés;
- Réaliser l'échange des éléments défectueux en conformité avec les procédures;
- Mettre en oeuvre le matériel concerné en toute sécurité conformément à la documentation technique et/ou réglementaire concernant la mise en oeuvre des armes;
- Contrôler les équipements et les composants de l'arme ou du système d'armes (fuite, choc, corrosion, crique, déformation...) en conformité avec les procédures
- Mettre en oeuvre le matériel afin de le tester;
- Comparer les résultats obtenus à ceux portés par la documentation technique;
- Utiliser les outillages prévus par la documentation;
- Transmettre oralement un message concis, clair et intelligible en utilisant le vocabulaire technique approprié.

3. Mise en oeuvre des moyens de protection:

- Identifier les risques liés à toute intervention sur des armes et des réseaux hydrauliques ou électriques;
- Mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des hommes et des biens et la protection de l'environnement;
- Communiquer de façon claire sur les risques liés aux différentes étapes de l'intervention en utilisant le vocabulaire adapté;
- Utiliser les équipements de protection individuels adéquats.

4. Traçabilité de l'intervention et mise à jour du dossier de maintenance:

- Tenir à jour les documents assurant la traçabilité des différents composants sérialisés;
- Remplir les fiches de relevés et consigner les résultats de mesure ou d'essai;
- Renseigner et/ou valider les documents de traçabilité;

- Communiquer à un interlocuteur, par écrit et/ou oral, un message clair sur les travaux réalisés.

5. Encadrement d'une équipe de mécaniciens de maintenance:

- Appliquer et faire appliquer la législation sur les infrastructures et les matériels d'armement pour ce qui concerne son périmètre d'activités;

- Gérer un stock de pièces détachées, consommables et ingrédients.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein du ministère de la Défense, le détenteur de la certification exerce dans le secteur de la maintenance des armes à feu dans des structures de dimensions variables (60 à 1500 personnels). Il travaille en atelier ou hors atelier, avec la particularité d'exercer son activité dans des milieux parfois hostiles.

Le métier s'exerce dans le milieu civil au sein de commerces ou d'unités de production liés aux armes à feu.

Au sein de l'armée de terre, le détenteur de la certification occupe les emplois suivants:

- Opérateur chargé de la maintenance des armes de petit ou moyen calibre;
- chef d'équipe dans un atelier consacré à la maintenance des armes de petit ou moyen calibre;

Dans le secteur civil, il est susceptible d'occuper les emplois suivants:

- Industrie de l'armement (grande entreprise à PME): Mécanicien-monteur au sein d'un atelier de montage (production et/ou développement)
- Industrie et commerce des armes de loisirs (grande entreprise à petite entreprise): mécanicien-monteur au sein d'un atelier de montage (production et/ou développement), commercial, mécanicien-monteur au sein d'un service après-vente
- Industrie du domaine de la petite mécanique: mécanicien-monteur au sein d'un atelier de montage (production et/ou développement), mécanicien-monteur au sein d'un service après-vente

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1701 : Personnel de la Défense

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

Réglementation d'activités :

Décret-loi du 18/04/1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions

Décret 95-589 du 06/05/1995 relatif à l'application du décret du 18/04/1939

Décret 98-1148 du 16/12/1998 relatif à l'application du décret du 18/04/1939

Décret 99-240 du 24/03/1999 relatif à la commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte cinq composantes :

- 1 - Préparation d'une intervention de maintenance préventive ou curative sur une arme ou un système d'armes
- 2 - Réalisation d'opérations de maintenance
- 3 - Mise en œuvre des moyens de protection
- 4 - Traçabilité de l'intervention et mise à jour du dossier de maintenance
- 5 - Encadrement d'une équipe de mécaniciens de maintenance.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- le commandant de l'école du matériel ou son représentant, président - collège de cadres et de formateurs en tant que besoin, désignés par le commandant de l'école
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		- le commandant de l'école du matériel ou son représentant, président - 2 membres du collège de professionnels (1 responsable hiérarchique et 1 titulaire de la certification (ou de même niveau)) - 2 membres du collège formateurs

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 08 octobre 2004 publié au Journal Officiel le 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles de la certification professionnelles intitulée "technicien de maintenance armement" pour 5 ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Mécanicien de maintenance armement (petits calibres)" avec effet au 10 octobre 2009, jusqu'au 03 juillet 2019.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous intitulé 'Technicien de maintenance armement'. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'BMP1 Mécanicien d'armement classique et de machines de bureau'.

Arrêté du 28 novembre 1975 publié au Journal Officiel du 16 décembre 1975 portant homologation du titre ou diplôme de "BMP1 Mécanicien d'armement classique et de machines de bureau".

Pour plus d'informations

Statistiques :

2008: 11 certifiés

2009: 11 certifiés

2010: 9 certifiés

Autres sources d'information :

Exercice de l'emploi: [www.defense.gouv.fr / recrutement et formation/Reconversion](http://www.defense.gouv.fr/recrutement-et-formation/Reconversion)

Accès par la VAE: [www.defense-reconversion.fr / Offres de services/VAE](http://www.defense-reconversion.fr/Offres-de-services/VAE)

Lieu(x) de certification :

Ministère de la défense - Ecole du matériel (EMAT) - Ecoles militaires de Bourges (EMB) : Centre - Cher (18) [Bourges]

Ecole Militaires de Bourges - Ecole du Matériel

BP 50709

18016 Bourges Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole Militaires de Bourges - Ecole du Matériel

BP 50709

18016 Bourges Cedex

Historique de la certification :

Certification précédente : Maintenicien aéronautique, option armement